

# CSRPN N°AURA-2019-Exp-041

## AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

### Conseil Scientifique Régional de du patrimoine naturel

#### AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Référence du Projet (N° ONAGRE) : 2019-03-17-00426

Dénomination du projet : capture suivie d'un relâcher immédiat d'œdicnème criard

Lieu des opérations : Départements de l'Isère et du Rhône

Bénéficiaire : Société GEOLYNKX - M. Stève Augiron

#### MOTIVATION OU CONDITIONS

La demande s'inscrit dans un programme de suivi des populations d'œdicnèmes criards à l'échelle nationale. Il apportera des éléments de réponses à des demandes faites par le CSRPN sur l'évaluation de l'efficacité des mesures préconisées et mises en œuvres dans le cadre de compensations liées à des projets d'aménagements.

Toutes les précautions sanitaires et de réduction du stress devront être mises en œuvre pour limiter les risques pour les oiseaux lors des captures et manipulations.

Un bilan des captures et des opérations devra être fourni annuellement à la DREAL.

Il n'est pas précisé quand le demandeur a suivi sa formation de bagage à Chizé, comme inscrit dans la présentation du programme de bagage.

EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

AVIS FAVORABLE

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

DÉFAVORABLE

FAIT LE 03/09/2019

SIGNATURE

L'expert délégué faune du CSRPN

Auvergne-Rhône-Alpes



Yoann BRESSAN